



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DE LA STRATEGIE ET DES MOYENS  
Service du Développement Territorial  
Bureau de la Programmation  
et des Affaires Economiques

Le Préfet des Hautes-Pyrénées

à

Monsieur José MARTHE  
Conseiller Général du canton  
de Lourdes-Ouest

Affaire suivie par : Monique Boué-De Filippo

Tél : 05.62.56.63.07

Fax : 05.62.56.63.19

monique.de-filippo@hautes-pyrenees.pref.gouv.fr

~~20bis place Marechal~~  
**6 Place du Champ Commun**  
65100 - LOURDES

Tarbes, le 11 août 2010

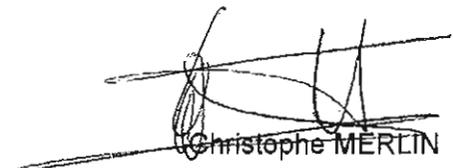
Monsieur le Conseiller Général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la SNC STORIMINVEST a déposé un recours devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC), à l'encontre de la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), intervenue le 6 juillet 2010, refusant la création d'un magasin de vêtements sous l'enseigne « Esprit » d'une surface de vente de 201 m<sup>2</sup>, 69 avenue François Abadie à Lourdes.

Je ne manquerai pas de vous communiquer, le moment venu, copie de la décision qui sera rendue par la CNAC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Général, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Christophe MERLIN